



CANADA

## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N° 71/19

### LA NÉCESSITÉ DE LA CONSULTATION ET DE LA COOPÉRATION À L'OCDE

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures,  
M. Mitchell Sharp, à la réunion ministérielle de l'OCDE,  
à Paris le 8 juin 1971.

...Nous nous réunissons à un moment où beaucoup de pays membres de notre Organisation, sinon la plupart, rencontrent des difficultés économiques considérables. Nous continuons à souffrir beaucoup du chômage et de l'inflation. La crise récente du système monétaire international et ses conséquences à long terme exigent de la part des pays membres des études et des actions pour rendre plus stable l'ambiance sur le plan financier. La première tâche qui incombe à l'OCDE est de s'attaquer à des difficultés permanentes et à des problèmes nouveaux; elle s'est montrée capable de le faire. Le Canada apporte son plein appui aux buts et aux activités de l'Organisation et il continuera à contribuer aux efforts des divers comités et groupes de travail dans le cadre général des Politiques et Perspectives économiques. Le rapport sur les politiques de l'environnement que le Secrétaire général nous a envoyé m'a beaucoup intéressé. Les complexités des sociétés industrielles modernes ne sont nulle part plus apparentes et plus fondamentalement importantes que dans ce contexte général: la qualité de la vie. Nous collaborons pleinement aux travaux de l'OCDE sur les problèmes du milieu. En particulier, nous croyons que des études permanentes portant sur des secteurs tels que la gestion de l'air et de l'eau, l'administration des villes et la présence indésirable de produits chimiques dans l'environnement sont des éléments de base essentiels d'une tâche plus vaste: étudier les problèmes du milieu sur le plan économique-commercial. Certains travaux entrepris sous la pression des circonstances, tels que ceux sur la pollution par l'industrie de la pâte et du papier, présentent, je n'ai guère besoin de vous le rappeler, un intérêt particulier pour le Canada. Les groupes de secteur sont intrinsèquement des "lignes de défense avancée" capables de détecter les points exigeant une attention urgente et concertée. Il en est de même de la Procédure de notification et de consultations sur les mesures concernant les substances ayant une incidence sur l'homme ou son environnement, qu'il sera peut-être possible d'étendre et d'élargir dans l'avenir, à mesure que l'Organisation acquerra plus d'expérience de ces questions.

Les documents que nous avons sous les yeux nous indiquent que le taux de progrès économiques pour l'ensemble des pays de l'OCDE a été en 1970 de 2.5 pour cent, soit la moitié seulement de celui de 1969 et de la moyenne des années 60. Le taux prévu pour l'année en cours, 4 pour cent, est plus

acceptable et il rapprochera notre production collective des objectifs de l'Organisation et de ses membres. Bien que la reprise de l'économie des États-Unis, stimulée par la politique d'expansion adoptée dans ce pays, soit le principal élément de ce progrès collectif, l'économie canadienne a réagi dès le dernier trimestre de 1970 aux nouveaux programmes mis en oeuvre en juin. En décembre, de nouvelles mesures furent mises en vigueur pour accélérer le rythme des programmes de main-d'oeuvre et encourager le développement régional. Leur application a entraîné des dépenses qui ont inévitablement provoqué des déficits budgétaires assez appréciables.

La politique monétaire canadienne a été aussi expansionniste. Le taux d'escompte, qui était de 8 pour cent en juillet dernier a été ramené progressivement au niveau actuel de 5.25 pour cent; en même temps l'offre de capitaux s'est accrue plus rapidement et il y a eu une baisse générale des taux d'intérêt. Ces mesures, s'ajoutant à la reprise économique aux États-Unis, ont aujourd'hui une incidence marquée sur le taux de croissance canadien. Nous prévoyons que, cette année, notre produit national brut (PNB) augmentera de plus de 5 pour cent, contre 3.3. pour cent en 1970.

Le problème difficile du chômage, qui se pose dans un certain nombre de pays membres, est compliqué au Canada par le développement très rapide de notre population active; il s'y ajoute les variations régionales du taux de chômage et le coût élevé de la mobilité de la main-d'oeuvre dans notre vaste pays. Notre politique intérieure doit donc être conçue pour satisfaire les besoins spéciaux de régions relativement désavantagées, tout en fournissant des possibilités d'emploi adéquates dans l'ensemble du pays. Une plus grande mobilité de la main-d'oeuvre peut être utile, mais ne suffit pas à fournir une solution complète et durable du problème de base.

Les mesures expansionnistes que j'ai esquissées provoquent une amélioration générale de l'emploi. Le taux de chômage, corrigé des fluctuations saisonnières, est tombé de 6.6 pour cent à la fin de 1970 à 6.0 pour cent à la fin de mars 1971, malgré un hiver exceptionnellement rigoureux, ce qui, au Canada, peut avoir une grande influence sur le niveau de l'emploi. Nous sommes persuadés que cette tendance se maintiendra pendant toute l'année 1971, à mesure que se fera la pleine application de notre programme, bien que les statistiques de l'emploi pour avril marquent un recul apparent.

L'inflation continue à poser un problème très sérieux dans la plupart des pays industrialisés, non seulement parce qu'elle est essentiellement injuste, mais aussi parce qu'elle constitue une menace à la poursuite du progrès économique et du développement de l'emploi. Je constate, d'après les documents que, pour l'ensemble de l'OCDE, le coefficient de correction moyen du PNB a été en 1970 de 5.7 pour cent, contre 4.6 pour cent en 1969. On a constaté, pour les prix à la consommation, un certain ralentissement de la hausse au Canada, aux États-Unis, en France, en Autriche et au Danemark, qui a été compensé par des hausses plus rapides dans les autres pays et je note que nous ne pouvons espérer ce point qu'une faible amélioration en 1971.

En 1970, le Canada a fort bien réussi à résoudre le problème de l'inflation. Pendant l'année civile, notre indice des prix à la consommation a augmenté de 3.3 pour cent et, pendant la période de douze mois, la plus récente pour laquelle on dispose de statistiques, de 1.8 pour cent seulement. Cela est dû notamment à une baisse inhabituelle dans le secteur des denrées alimentaires et à l'influence de l'appréciation de notre monnaie sur le niveau des prix intérieurs. La hausse des prix a été un peu plus rapide pendant le premier trimestre de 1971 qu'en 1970, surtout par suite d'une remontée attendue des cours des denrées alimentaires, qui avaient été anormalement bas vers la fin de 1970 à cause d'une guerre des prix entre les principaux supermarchés canadiens. L'augmentation du coût de la main-d'oeuvre tend à être un peu inférieure à la moyenne de l'année dernière. Néanmoins, je pense, comme le Secrétaire général, qu'il est indispensable de rester vigilant; les pressions inflationnistes pourraient se manifester à nouveau.

Nous soutenons vigoureusement les travaux de l'OCDE dans ce domaine et nous appuyons les propositions du Groupe de Travail numéro 4 demandant des politiques combinées en vue de résoudre le problème de l'inflation, un soin particulier apporté à la formulation des politiques de gestion de la demande afin d'empêcher celle-ci de devenir excessive et, dans toute la mesure du possible, des mesures sélectives pour réduire le chômage dans les régions où il est intense plutôt que des politiques fiscales plus générales. La méthode des politiques combinées, que le Canada a cherché à appliquer, exige que les mesures monétaires et fiscales s'engrènent harmonieusement avec les autres politiques économiques et sociales; appliquée avec fermeté, elle peut être très utile pour faire face à l'inflation, mais chaque pays doit déterminer le poids qu'il convient de donner aux différents facteurs, compte tenu de sa situation particulière.

Je voudrais parler brièvement de deux points particuliers de la méthode des politiques combinées. Le premier concerne les pratiques commerciales restrictives et la nécessité d'accords en vue d'un contrôle international en coopération pour faire face efficacement à l'internationalisation de plus en plus grande des affaires. Un échange accru d'informations sur l'activité des entreprises internationales serait particulièrement utile. Il faudrait établir des normes minimales pour la concurrence internationale et en favoriser l'observation. Le second porte sur la politique des prix et des revenus. De nombreux pays semblent accepter la nécessité de certaines mesures de cet ordre pour influencer les prix et les revenus. Les avis diffèrent quant à la possibilité et à la nécessité d'une législation plus ou moins permanente. En 1970, la Commission canadienne des prix et revenus a demandé une restriction volontaire, qui a eu sur les salaires une certaine influence, légère il est vrai. Cette année, la Commission continue à surveiller les prix, bien que les entreprises ne soient plus liées par l'engagement volontaire qu'elles avaient accepté de prendre en 1970. Dans ce domaine, le problème d'une action de législateur doit être étudié séparément dans chaque cas. Au Canada, des restrictions légales en temps de paix seraient sans précédent et on les considérerait comme quelque chose de vraiment important.

Nous nous réunissons en pleine crise du système international des paiements. En tant que grande nation commerçante, le Canada attache la plus haute importance à un système ordonné d'échanges et de paiements internationaux. Bien que les balances courantes de certains grands pays se soient quelque peu rapprochées d'un meilleur équilibre à la lumière des objectifs annoncés en 1970, je remarque que le Secrétariat ne prévoit pour 1971 qu'un faible progrès vers une structure des balances courantes correspondant à des mouvements appropriés des capitaux. Le fait est, cependant, que les troubles récents sont dus principalement à des mouvements de capitaux et non à des déséquilibres de balance courante. Les déplacements spéculatifs qui, au début du mois dernier, ont provoqué en Europe la modification d'un certain nombre de taux de change ont mis en relief la nécessité d'améliorer le système actuel. Cette tâche ne sera pas facile.

Permettez-moi de rappeler les circonstances qui, il y a un peu plus d'un an, ont amené le Canada à rendre flottante sa monnaie. En 1969, la balance courante présentait un déficit appréciable et la hausse des taux d'intérêt à l'étranger avait provoqué d'importantes sorties de capitaux à court terme, compensées toutefois par les rentrées traditionnelles de capitaux à long terme, de sorte que le niveau officiel de nos réserves a peu varié au cours de l'année. Il n'en a pas été de même pendant les cinq premiers mois de 1970: un déplacement considérable s'est produit dans notre balance des paiements et il en est résulté une augmentation de plus en plus rapide de nos réserves totales qui se sont accrues pendant cette période de 1.2 milliard de dollars (É-U). Nos exportations ont augmenté d'une façon que la réaction consécutive aux grèves de la fin de 1969 était loin de suffire à expliquer. En outre, les sorties de capitaux à court terme ont diminué par suite de la baisse des taux d'intérêt à l'étranger et, pour toute ces raisons, le Canada est devenu une cible pour les entrées de capitaux spéculatifs. Nous avons décidé d'agir rapidement avant que la spéculation ne devienne trop importante, contribuant ainsi, à notre avis, à stabiliser le système monétaire international.

Notre situation en mai 1970 n'était pas tout à fait comparable à celle d'autres pays le mois dernier. En premier lieu, nous étions passés assez rapidement d'un déficit à un excédent d'une ampleur imprévue de la balance courante. D'autre part, nos relations commerciales et financières avec les États-Unis sont très étroites. Enfin, notre économie est extrêmement ouverte aux mouvements de biens et de capitaux, de sorte qu'il nous est particulièrement difficile de maintenir un taux de change fixe dans les limites de fluctuation prescrites par le FMI.

La ligne de conduite classique aurait été de demander au Fonds l'autorisation de réévaluer notre monnaie. La difficulté était de fixer un taux qu'il serait possible de maintenir pendant une période raisonnable. En prenant la décision de laisser flotter le dollar canadien, nous avons montré clairement notre intention de respecter à nouveau, dès que les circonstances le permettraient, nos obligations dans le système des parités monétaires. Nous sommes toujours fermement décidés à agir ainsi et, bien que nous ayons pendant l'année écoulée examiné de temps à autre la situation, les conditions fondamentales, tant intérieures qu'extérieures, ne nous ont pas paru suffisamment stables pour revenir à une parité qu'il serait possible de

défendre dans l'avenir prévisible. Du point de vue de la balance des paiements, nous avons été obligés d'ajuster notre balance des capitaux en fonction des modifications qui se sont produites dans notre balance courante. La politique financière expansionniste qu'exigeait la situation de notre économie a été utile, mais nous avons dû renforcer ses effets en demandant aux emprunteurs canadiens de faire appel le plus possible au marché national des capitaux. D'autre part, nous avons une impression d'incertitude quant à l'influence de l'évolution internationale et les événements récents semblent nous avoir donné raison.

Le degré auquel on s'est écarté du régime des parités fixes pose de très graves problèmes. Notre expérience et celle des autres ont mis en relief les difficultés qui se présentent toujours quand on combine un système de parités fixes et de circulation internationale libre des capitaux avec les exigences qu'imposent à nos moyens de régulation les objectifs d'un niveau d'emploi élevé et de la stabilité des prix à l'intérieur du pays. On peut échapper à ce dilemme de diverses façons: plus grande souplesse des taux de change, contrôle plus poussé des mouvements internationaux de capitaux, meilleure harmonisation des politiques monétaires, mais des difficultés concernant la politique adoptée et des difficultés d'ordre pratique se présentent dans toutes ces hypothèses.

Une chose est claire: la consultation et la coopération internationales sont de plus en plus nécessaires pour atteindre nos objectifs individuels et collectifs. L'OCDE a un rôle de premier plan à jouer dans ce domaine. Le Canada est prêt à se joindre à d'autres pays pour rechercher de nouvelles améliorations du système international lequel quoique imparfait a eu, lui, la possibilité d'évoluer avec le temps, faisant face également aux difficultés permanentes et aux problèmes nouveaux. Le Canada est en faveur du principe du renforcement, au sein de l'OCDE, de la coopération en matière de politique économique.

S/C